

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 6 décembre 2021, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général, madame Geneviève Grimard, directrice adjointe, et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2021;

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;

5. Adoption de règlement

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 17 novembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2021 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 24 novembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 23 novembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. Dépôt des rapports internes du mois de novembre 2021 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

8. Législation et administration

8.1 Dépôt d'un extrait du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus en 2021;

8.2 Horaire des séances du conseil municipal pour l'année 2022;

8.3 Entente pour les services de gestion animalière et de fourrière 2022-2023;

8.4 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec;

8.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités;

8.6 Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

8.7 Taux horaire des employées de la bibliothèque;

8.8 Taux horaire des brigadiers;

9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 1^{er} décembre 2021;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2021;
- 9.4 Dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
- 9.5 Autorisation du paiement de la quote-part 2022 à l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- 9.6 Demande de transfert budgétaire;
- 9.7 Dépôt du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;
- 9.8 Retour au surplus non affecté;

10. Travaux publics

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021;
- 11.2 Demande de changement de zonage sur la rue Benoit (zone 141), lots 5 004 443, 5 004 444 et 1 811 767;
- 11.3 Installation d'une enseigne : 521, boulevard richelieu, lots 1 813 132 et 2 086 800;
- 11.4 Esquisse du bâtiment pour le projet de redéveloppement du lot 2 899 532, chemin des Patriotes;

12. Sécurité publique

- 12.1 Règlement du grief 2020-09-03;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

- 14.1 Nomination de représentants désignés auprès du Réseau Biblio de la Montérégie;

15. Point(s) nouveaux

- 15.1 Motion de remerciements aux employés de la Ville de Richelieu;
- 15.2 Motion de remerciements aux bénévoles lors de la Guignolée 2021;

16. Période de questions

17. Levée de la séance

21-12-292

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- 15.1 : Motion de remerciements aux employés de la Ville de Richelieu;

15.2 : Motion de remerciements aux bénévoles lors de la Guignolée 2021;

Adoptée.

21-12-293 RÉSOLUTION **3.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2021.

Adoptée.

21-12-294 RÉSOLUTION **4.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-R-213 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis de motion est donné par Bruno Gattuso, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique*.

Bruno Gattuso présente le projet de règlement. Plus particulièrement, ce règlement aura pour objet de :

- Clarifier certaines normes de stationnement;
- Réduire la vitesse sur la Montée Daigneault devant le Parc Alphonsine-Dubuc;
- Ajouter de nouvelles voies cyclables;

Bruno Gattuso, conseiller, dépose le projet de règlement.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

8.1...Dépôt d'un extrait du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus en 2021.

21-12-295 RÉSOLUTION **8.2 HORAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte que les dates des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Richelieu, pour l'année 2022, soient établies à l'avance selon l'ordre suivant :

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	10 janvier 2022	20h00
Lundi	7 février 2022	20h00
Lundi	7 mars 2022	20h00
Lundi	4 avril 2022	20h00
Lundi	2 mai 2022	20h00
Lundi	6 juin 2022	20h00
Lundi	4 juillet 2022	20h00
Lundi	1 ^{er} août 2022	20h00
Mardi	6 septembre 2022	20h00
Lundi	3 octobre 2022	20h00
Lundi	7 novembre 2022	20h00
Lundi	5 décembre 2022	20h00

Adoptée.

21-12-296

RÉSOLUTION

8.3 ENTENTE POUR LES SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE ET DE FOURRIÈRE 2022-2023

CONSIDÉRANT que l'entente pour les services de gestion animalière et de fourrière vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu et la S.P.C.A. – Montérégie souhaitent signer une nouvelle entente au même effet ;

CONSIDÉRANT que la S.P.C.A. – Montérégie sera désignée et agira comme « contrôleur » au terme du *Règlement 21-R-242 concernant les animaux*;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice adjointe à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, une entente pour les services de gestion animalière et de fourrière pour une durée de deux (2) ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour un montant maximum de 4 000,00\$, taxes en sus, par année.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-297

RÉSOLUTION

8.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation annuelle de de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2022, au montant de 3 465,98\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-298

RÉSOLUTION

8.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation annuelle de 4 720,27\$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Richelieu à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022, à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-299

RÉSOLUTION

8.6 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement des factures de PG Solutions inc. pour l'entretien et le soutien de ses applications entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, datées du 1^{er} décembre 2021 :

- Facture numéro CESA45071 au montant de 5 575,13\$, taxes incluses, pour la gestion des permis, des requêtes et de la qualité des services;
- Facture numéro CESA44474 au montant de 3 567,67\$, taxes incluses pour l'évaluation du rôle foncier en ligne;
- Facture numéro CESA45782 au montant de 902,55\$, taxes incluses, pour le Service de sécurité incendie;
- Facture numéro CESA45629 au montant de 19 193,92\$, taxes incluses, pour le Service des finances.

Que cette dépense totalisant un montant de 29 239,27\$, taxes incluses, soit payée à même le poste budgétaire 02-190-00-414.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-300

RÉSOLUTION

8.7 TAUX HORAIRE DES EMPLOYÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des employées de la bibliothèque selon les paramètres suivants :

- 28,79\$ pour la responsable;
- 19,69\$ pour la commis;

et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-301

RÉSOLUTION

8.8 TAUX HORAIRE DES BRIGADIERS

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des brigadiers à 16,67\$, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-302

RÉSOLUTION

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 1^{er} décembre 2021, soit :

- Chèques numéros 10608 à 10735 pour un montant total de 407 119,18\$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 1^{er} décembre 2021 pour un montant total de 251 105,52\$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 1^{er} décembre 2021;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2021;

9.4 ... Dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35);

21-12-303

RÉSOLUTION

9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2022 À L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT la contribution municipale établie par l'Autorité régionale de transport métropolitain le 26 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2022 évaluée à 201 889,00\$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, à même le poste budgétaire 02-370-00-964.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-304

RÉSOLUTION

9.6 DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 62 600,00\$ tel que demandé par Madame Sylvie Charpentier, trésorière, en date du 1^{er} décembre 2021.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-305 RÉSOLUTION

**9.7 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2021
DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DU BASSIN DE
CHAMBLY**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917) approuvé le 23 novembre 2021, sous le numéro 0322.

Adoptée.

21-12-306 RÉSOLUTION

**9.8 RETOUR AU SURPLUS NON
AFFECTÉ**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le retour au surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000, des deux projets suivants :

- Chalet du Parc Bruno-Roy : 100 000\$
- Aménagement extérieur au Parc Bruno-Roy : 50 000\$

Adoptée.

11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2021.

21-12-307 RÉSOLUTION

**11.2 DEMANDE DE CHANGEMENT DE
ZONAGE SUR LA RUE BENOIT (ZONE
141), LOTS 5 004 443, 5 004 444 ET
1 811 767**

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement d'urbanisme 14-R-186 a été déposée afin de changer le zonage des lots numéros 1 811 767, 5 004 443 et 5 004 444, situés dans la zone numéro 141;

CONSIDÉRANT que selon la réglementation en vigueur, les usages permis dans la zone 141 sont les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT que la demande de modification vise à permettre les habitations unifamiliales sur les lots concernés;

CONSIDÉRANT l'utilisation actuelle des lots visés, soit une habitation unifamiliale, un terrain vacant et un terrain occupé par un atelier de réparation;

CONSIDÉRANT la présence, sur le lot voisin numéro 5 004 445, d'une entreprise offrant des services d'entreposage laquelle constitue un usage dérogatoire protégé par droit acquis;

CONSIDÉRANT que selon le plan d'urbanisme l'ensemble du secteur est voué à une vocation résidentielle;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme favorise, dans le périmètre d'urbanisation, une densification des espaces voués au développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques du milieu environnant sont compatibles avec un projet de construction d'habitations unifamiliales dans cette partie de la zone numéro 141;

CONSIDÉRANT que la construction d'habitations unifamiliales à cet endroit contribuerait à diversifier l'offre de logements pour les familles;

CONSIDÉRANT la recommandation du 17 novembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de « recommander au conseil municipal de modifier la réglementation d'urbanisme afin de permettre les habitations unifamiliales, dans cette partie de la zone numéro 141, selon les conditions suivantes :

– La zone où seraient permises les habitations unifamiliales doit comprendre, outre les lots identifiés dans la demande de modification au zonage, le lot numéro 5 004 445 où l'on retrouve présentement un commerce de service d'entreposage.

– La nouvelle zone ainsi créée devra faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble de façon à s'assurer que les objectifs de la municipalité à l'égard du développement de ce secteur soient respectés.

– Parmi ces objectifs, le plan d'aménagement d'ensemble devrait permettre une optimisation de l'espace disponible, afin d'éviter la constitution d'espaces résiduels non développables, l'atteinte d'une densité résidentielle minimale et mettre l'accent sur les éléments contribuant à la qualité du milieu pour les résidents : accès à un parc, plantation d'arbres, etc ».

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal adhère à la recommandation du 17 novembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

21-12-308

RÉSOLUTION

**11.3 INSTALLATION D'UNE
ENSEIGNE : 521, BOULEVARD
RICHELIEU, LOTS 1 813 132 ET
2 086 800**

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer l'enseigne à plat sur le mur avant du commerce de Centre de nutrition & Centre Sportif Privé;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 14 « Secteur Boulevard Richelieu »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne respecte toutes les normes du règlement d'urbanisme 14-R-186;

CONSIDÉRANT les plans préparés par madame Léa Boisvert, architecte, portant le numéro 21-602;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 17 novembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-12-309

RÉSOLUTION

11.4 ESQUISSE DU BÂTIMENT POUR LE PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DU LOT 2 899 532, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu, de la part du promoteur du projet, des esquisses préliminaires illustrant l'architecture du bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil municipal de la Ville de Richelieu portant les numéros 21-07-163, 21-10-241 et 21-11-269;

CONSIDÉRANT les commentaires du 17 novembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que :

« - L'ajout d'un toit pignon et l'utilisation de bois et de pierre pour le revêtement des murs contribuent à s'approcher d'une architecture dite « champêtre ». C'est un pas dans la bonne direction.

- Il semble cependant y avoir un déséquilibre dans les volumes du bâtiment. Le toit apparaît avoir trop d'amplitude par rapport à la hauteur des murs.

- Le prolongement du revêtement en bois, qui s'insère dans la pente du toit, est questionnable.

- La couleur du revêtement horizontal pourrait être revue dans la perspective d'obtenir un certain contraste par rapport à la couleur du revêtement du toit.

- Selon le règlement d'urbanisme, aucun point d'une enseigne ne doit excéder le haut du mur du bâtiment. L'affichage dans la partie pignon est donc interdit.

Le comité rappelle, par ailleurs, que les caractéristiques architecturales du futur restaurant constitueront les lignes directrices pour les prochains bâtiments prévus dans une phase ultérieure du projet de développement ».

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adhère aux commentaires du 17 novembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

21-12-310

RÉSOLUTION

12.1 RÈGLEMENT DU GRIEF 2020-09-03

CONSIDÉRANT le grief numéro 2020-09-03;

CONSIDÉRANT la recommandation du 30 novembre 2021 de madame Geneviève Grimard, directrice adjointe;

CONSIDÉRANT le projet de « Transaction et quittance » ;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE le règlement du grief numéro 2020-09-03 selon la recommandation du 30 novembre 2021 de madame Geneviève Grimard, directrice adjointe;

AUTORISE le directeur général, ou en son absence, la directrice adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

AUTORISE la trésorière à payer toutes les sommes requises à cette fin.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-311

RÉSOLUTION

14.1 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal nomme :

- Monsieur Alexandre Côté, Coordonnateur aux loisirs et Responsable des communications, à titre de responsable des opérations de la bibliothèque;
- Madame Tania Ann Blanchette, conseillère municipale, à titre de représentante désignée à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie.

Adoptée.

21-12-312

RÉSOLUTION

15.1 MOTION DE REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RICHELIEU

Il est proposé unanimement que le conseil municipal donne une motion de remerciements et tient à souligner le travail remarquable de chacun des employés de la Ville de Richelieu pendant l'année 2021, qui fut une année particulièrement difficile en vertu de la pandémie. Le conseil souhaite aussi souligner :

- Le travail exceptionnel de madame Geneviève Grimard, directrice adjointe, lors des derniers mois. Madame Grimard a su assurer avec brio le poste de directrice générale par intérim;
- L'excellent travail et la disponibilité de madame Sylvie Charpentier lors de la préparation du budget de l'année 2022;
- L'organisation du spectacle de Noël du 5 décembre 2021 par monsieur Alexandre Côté, Coordonnateur aux loisirs et Responsable des communications.

Adoptée.

21-12-313

RÉSOLUTION

**15.2 MOTION DE REMERCIEMENTS AUX
BÉNÉVOLES LORS DE LA GUIGNOLÉE
2021**

Il est proposé unanimement que le conseil municipal donne une motion de remerciements aux bénévoles qui ont participé, de près ou de loin, à la Guignolée 2021. Le conseil remercie chaleureusement chacune de ces personnes pour leur implication qui a permis de mettre sur pieds un évènement d'une telle envergure et d'offrir un soutien aux gens dans le besoin.

Adoptée.

16 Période de questions

21-12-314

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h41.

Adoptée.

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.